

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le seize février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes VINCENT, HOCINE, M. VALLO

Absent excusé : Loïc CHEVALIER qui a donné procuration à Christian DUPUIS

Absents : Emilie GIRAUD- Elodie LAVERT et Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 8 février 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-3/ OBJET : Forêt sectionale de Charrondière et Charrondière et Belin

M. le Maire rappelle au Conseil la réunion de conseil du 17 février 2023 pendant laquelle le Conseil a décidé de réaliser un protocole d'accord entre la section de commune de Charrondière et la section de commune de Charrondière et Belin et les propriétaires concernés par les parcelles, aujourd'hui soumises au régime forestier, et présentes sur leur relevé de propriété.

M. le Maire expose au Conseil, la possibilité de rencontrer les propriétaires concernés afin d'établir un échange en toute transparence sur la possibilité d'établir des protocoles d'accord afin de régulariser cette situation.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- ACCEPTE de régulariser, sous forme de protocole d'accord, les parcelles aujourd'hui soumises au régime forestier
- OUVRE cette régularisation aux parcelles non soumises au régime forestier, pour les propriétaires qui le souhaiteraient
- DECIDE de travailler avec Maître PHIDIAS, notaire à La Pacaudière, pour la mise en forme des protocoles d'accord
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération

Adoptée à la majorité

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Jean Noël ETAY

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240216-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

